



Demande de naturalisation

Par **nmb76**, le **10/01/2017** à **04:20**

Bonjour,

Je suis mariée depuis quatre ans avec un algérien, depuis 2013 donc, et je me pose des questions sur les démarches de demande de naturalisation.

Mon époux est sans activité professionnelle, pour la simple et bonne raison que j'ai des problèmes de santé très graves et lourds (handicap) et il s'occupe de ma santé, j'ai besoin de présence tout le temps, et nous avons fait le choix qu'il n'ait pas de travail pour le moment, afin de s'occuper au mieux de ma santé. Nous n'avons pas d'enfants pour le moment.

Est-ce une barrière pour l'acquisition de la nationalité ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **10/01/2017** à **10:37**

bonjour,

" L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

si vous ne disposez pas de ressources suffisantes et stables, vous ne remplissez la condition exigée ci-dessus, vous risquez donc soit un ajournement, soit un refus.

sans oublier, que la naturalisation est une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si vous remplissez toutes les conditions.

salutations

Par **nmb76**, le **10/01/2017** à **20:03**

Justement, j'aimerais connaître ce qui est sous entendu par ressources suffisantes, pour deux personnes .

merci

Par **amajuris**, le **10/01/2017** à **20:15**

il faut que vos ressources soient suffisantes pour assurer l'autonomie matérielle de votre couple et qu'elles soient stables dans le temps, en clair que vous soyez capable de subvenir à vos besoins et à ceux de vos proches.